

REDELI stimule les défenses naturelles de la vigne pour une protection optimale contre le mildiou



Pourquoi choisir REDELI ?

EFFICACITÉ RENFORCÉE CONTRE LE MILDIOU

- Mode d'action de type SDN potentialisateur, complémentaire de l'action du fongicide associé.
- Mode d'action multisite, pas de résistance connue.
- Systémie ascendante et descendante complémentaire de l'action du fongicide associé.
- À l'abri du lessivage en 2 heures.
- Dose unique de 2,5 l/ha.

SOUPLESSE ET FACILITÉ POUR LE VITICULTEUR

- Pas de contrainte pour les mélanges.
- Très bonne compatibilité de REDELI avec tous les fongicides testés dont **les différentes formes de cuivre**.
- Excellente sélectivité pour la vigne des associations testées.
- Sécurisation de la cadence de renouvellement.

VECTEUR D'IMAGE POUR LA VITICULTURE ET LE VIN

- Nouvelle approche de la protection de la vigne s'appuyant sur les défenses naturelles.

REDELI, solution de biocontrôle contre le mildiou de la vigne

STIMULATEUR DES DÉFENSES NATURELLES DES PLANTES APPARTENANT À LA FAMILLE DES PHOSPHONATES :

- Mode d'action multi-site
- Pas de résistance connue
- + une action directe sur les stades précoces du champignon.
- > À positionner en préventif des pluies contaminatrices annoncées

UN VRAI POTENTIALISATEUR :

Production d'un messenger, l'acide salicylique qui induit une résistance systémique dans l'ensemble de la plante :

1. La plante est mise en « état d'alerte ».
2. La contamination de mildiou déclenche de façon plus rapide et intense les mécanismes de défense :
 - Production de phytoalexines qui agissent par renforcement cellulaire et toxicité sur le pathogène.
 - Augmentation du niveau de protéines PR qui dégradent la paroi du champignon.

UNE SYSTÉMIE COMPLÈTE :

- Pénétration rapide dans la plante.
- Double systémie, ascendante et descendante.
- > La stimulation des défenses s'exerce ainsi dans l'ensemble de la plante, y compris dans les organes néoformés.

REDELI : un mode d'action original et complémentaire des anti-mildiou conventionnels



Intégrez REDELI associé à un anti-mildiou, pour un très haut niveau de performance de votre programme de protection



En pré-floraison, adaptation recommandée du volume de bouillie à la surface foliaire par la fermeture de buses/diffuseurs, travailler à concentration constante et ne pas descendre en dessous de 50 % du volume en pleine végétation. Pour les associations avec du cuivre à partir de début véraison, diriger autant que possible la pulvérisation sur le feuillage.

CARTE D'IDENTITÉ

- **Composition** : 500 g/l disodium phosphonate
- **Formulation** : Concentré soluble (SL)
- **Cible** :
 - mildiou de la vigne
 - uniquement en mélange avec un fongicide anti-mildiou
- **Dose** : 2,5 l/ha
- **Classement tox et écotox** : Non classé
- **DAR** : 21 jours
- **ZNT aquatique avec DVP*** : 5 mètres
- **DRE** : 6 heures
- **Nb maximum d'applications / an** : 3
- **Emballage** : 10 litres

* dispositif végétalisé permanent

Non Classé - EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France, SAS au capital de 111 447 427 Euros, RCS - PSAC Toulouse 443 716 832.
Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

REDELI® - AMM N° 2150067 - Composition : 500 g/l disodium phosphonate - P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

© Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.